

Suite aux annonces du gouvernement de jeudi dernier relatif au confinement « allégé », une audio-conférence a été organisée mardi 03/11 relative aux mises en œuvre des nouvelles mesures au sein de la Dircofi Centre Ouest. La délégation de la CGT était composée d'Alexandra CHRISTIEN et Jérôme DESBROUSSES.

## Situation Sanitaire des Agents de la Dircofi

A la connaissance de la direction, 3 agents de la Dircofi ont été testées positives, mais il s'agit de contaminations hors cadre professionnel, en août ou début septembre (congés).

Il y a eu des cas contacts, mais là aussi il s'agit de relations extra-professionnelles.

## Télétravail : Quelles règles ? Quelle organisation ?

Le télétravail sur 5 jours est la règle pour tous ceux qui sont équipés et dont les missions sont compatibles. Des aménagements sont possibles selon les nécessités de service et pour l'animation du collectif de travail.

Par exemple, selon l'organisation locale des cellules d'appui, certains pourraient faire plus ou moins du télétravail. Par



ailleurs, pour maintenir le collectif, (et ne pas laisser seul toute la semaine un agent de la cellule d'appui), il pourrait être demandé aux vérificateurs de passer dans le service une 1/2 journée par semaine pour échanger sur des dossiers.

Sur la Div 5, les conditions de connexion au serveur nécessitent de revenir plus ou moins régulièrement au bureau.

S'agissant des agents nomades, ils devront activer un outil pour indiquer en prévisionnel leur position des jours de la semaine suivante (intervention, domicile, bureau ou autre), cet outil ne dispense pas de saisir ses absences sur Sirhius.

Les agents en télétravail peuvent prendre leurs écrans et/ou leur siège pour leur domicile (prêt, à durée indéterminée...).

Sur les 20 portables que la Dircofi a reçu en dotation début septembre, il n'y en a plus que deux disponibles, tous les autres ont été distribués.

A la question de la CGT pourtant simple : combien d'agents, dont les missions permettraient d'être en télétravail, ne sont pas équipés ? La réponse est : « on ne sait pas ».

On peut donc se demander comment est fait le recensement.

Au propos de la Direction relatif à l'absence de danger au fait de venir travailler au bureau. La CGT a répondu que le danger principal n'était pas au bureau mais notamment dans les transports en commun.

## Quel impact sur les métiers ?

S'agissant de l'activité de contrôle des vérificateurs :

Les contrôles commencés peuvent se poursuivre, y compris par des interventions sur place (même si elles sont à limiter) après contact avec l'entreprise (ce qui semble évident). Il n'y a pas de report de prescription, ni de suspension des délais.

Rien n'interdit de lancer de nouvelles procédures après accord de l'Animation, mais il conviendra d'éviter les entreprises qui ont fermé!!!

S'agissant de la programmation, il n'y a pas de consignes particulières sur les secteurs à ne pas programmer; il faudrait sans doute insister plus sur les axes qui peuvent être investigués sans contrôle sur place. S'agissant des autres missions, il n'y a pas à priori d'impact sur leur réalisation. Si certaines activités ne peuvent pas être réalisées en télétravail alors le collègue viendra normalement au bureau. Exemple : pour une interlocution avec le contribuable, l'AfipA viendra ou elle pourra se tenir en visio ou en audioconférence.

## Autres points évoqués

Le CTL du 27 novembre est maintenu, à voir sa forme d'organisation.

La visite du CHS prévue dans une brigade le 19 novembre est reportée.

S'agissant des téléphones portables et/ ou cartes sim (recensement des besoins effectué en octobre). Une première pré-commande de 90 téléphones a été passée. Il faudra passer par les CID pour installer la messagerie pro dessus. Reste à voir, équipe par équipe, quels seront les usages réels de ces téléphones.

A priori tous les restaurants administratifs restent ouverts (sauf celui de Vannes mais fermé pour cause de travaux, les collègues concernés bénéficient des tickets-restaurants). Si un restaurant venait à fermer, des mesures d'accompagnement financier des collègues seraient mises en place.

Le contrat d'un agent vacataire pour la Div 5 a été signé, mais le début du travail (notamment des taches d'archivage des dossiers) est reporté à la fin du confinement.